

A/ Synthèse

L'analyse des crimes et des délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2019 (cf. *encadré 1*) permet de dresser le bilan de l'évolution de la délinquance en France, par rapport à l'année 2018 et aux années antérieures. Ce bilan, dont la sortie prévue initialement le 31 mars 2020 a été décalée suite à la crise sanitaire, complète et affine la première photographie de la délinquance en 2019 publiée le 16 janvier 2020 dans l'*Interstats Analyse* n°24¹. Il présente des chiffres révisés (cf. *encadré 2*), après prise en compte des requalifications des crimes et délits intervenues dans le cadre des procédures pénales (voir *Sources et méthode*) : à l'exception notable des homicides, les révisions sont minimales et les évolutions sont confirmées par rapport au premier bilan de janvier. Le présent rapport fournit également de nouvelles analyses à la fois sur les répartitions territoriales de la délinquance enregistrée, et sur la caractérisation (âge, sexe, nationalité) aussi bien des victimes déclarées que des auteurs présumés (mis en cause). En outre, ce bilan propose une fiche dédiée à l'analyse des territoires ultramarins, ainsi que deux éléments d'éclairage sur la délinquance enregistrée en 2019 : l'évolution des délais d'enregistrement et l'impact territorial des manifestations sociales.

Comme chaque année, une approche complémentaire est systématiquement fournie avec les résultats de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité*² (CVS) réalisée par l'Insee, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), auprès d'un échantillon de la population (cf. *Sources et Méthodes*) : cette enquête permet de collecter de l'information sur les victimes d'infractions, y compris celles qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte, n'ont pas été identifiées, ou ont été victimes d'atteintes qui n'ont pas été qualifiées pénalement au regard de la loi. Les données les plus récentes de l'enquête CVS présentées dans cet ouvrage portent sur l'édition 2019 et donc sur la victimation de l'année 2018.

Le nombre de violences physiques et sexuelles constatées par les forces de sécurité augmente sensiblement en 2019

En 2019, le nombre de victimes d'**homicides** enregistrés est en hausse (+35 victimes par rapport à 2018) et s'élève désormais à 880 victimes après requalification

1. Insécurité et délinquance en 2019 : une première photographie, SSMSI, janvier 2020

2. Cf Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019, SSMSI, décembre 2019

(contre 970, et +76 par rapport à 2018, avant requalification), dont 4 en lien avec un attentat terroriste. L'évolution sur un an est ainsi révisée à la baisse par rapport au premier bilan établi en janvier 2020 (+ 4 % contre + 9 % précédemment).

Le nombre de victimes de **coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus** enregistrées par les services de sécurité a poursuivi la nette hausse observée l'année précédente. L'augmentation en 2019 (+8 %), particulièrement marquée depuis le printemps, est ainsi du même ordre de grandeur que celle constatée en 2018 (+8 %) et bien plus forte que les hausses enregistrées en 2017 (+4 %) et 2016 (+1 %).

Parmi les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, la part des **violences intrafamiliales** enregistrées s'est accrue depuis l'été 2019, représentant dorénavant près de la moitié des victimes : cette hausse peut s'expliquer notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité. En 2019, la hausse des coups et blessures volontaires « intrafamiliaux » (dans le cadre intrafamilial) est ainsi nettement plus importante (+14 %) que celle des autres coups et blessures volontaires (+4 %), ce qui était déjà le cas en 2018 mais dans une moindre mesure. Alors que les coups et blessures volontaires « intrafamiliaux » ont accéléré en 2019 (+ 14 % après + 10 % en 2018), les autres coups et blessures volontaires ont légèrement ralenti (+ 4 % après + 6 % en 2018).

En 2019, le nombre de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus approche les 260 000 victimes, un niveau sensiblement plus élevé que celui enregistré les années précédentes. Pourtant, ce chiffre sous-estime le phénomène des violences puisque selon les enquêtes de victimation, malgré la gravité de ce type d'actes de délinquance, la majorité des victimes ne déclarent pas les faits dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie : selon l'enquête CVS, sur la période 2016-2018, moins d'un quart des victimes de violences physiques exercées par un auteur qui n'appartient pas ou plus à leur ménage ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

Les communes rurales et les petites agglomérations sont relativement moins épargnées dans ce domaine de délinquance : l'écart avec les zones les plus touchées est moins important que pour d'autres catégories d'infractions. La hausse du nombre de victimes enregistrées de coups et blessures volontaires entre 2018 et 2019 s'observe sur pratiquement tout le territoire : seuls trois départements (Aude, Hautes-Alpes et Somme) ont enregistré des baisses significatives.

En 2019, le nombre de victimes de **violences sexuelles** enregistrées par les services de sécurité, **suivies désormais mensuellement**, a poursuivi la hausse observée les années précédentes. Cette augmentation des violences sexuelles enregistrées est néanmoins moins forte en 2019 (+ 12 %) qu'en 2018 (+19 %) et plutôt du même ordre de grandeur que celle observée en 2017 (+11 %). Si l'accélération de la hausse se maintient voire s'amplifie pour les viols enregistrés (+19 %), la hausse est en revanche plus faible qu'en 2018 pour les autres agressions sexuelles (+8 %). Cette augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées sur ces trois dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le climat de l'affaire Weinstein et des différents mouvements sur les réseaux sociaux pour la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services. A noter dans ce contexte que la part des victimes ayant porté plainte en 2019 pour des faits remontant à plus d'un an a augmenté, en particulier celle des plaintes pour des faits remontant à plus de 5 ans, qui est passée de 12,3 % début 2016 à 14,0 % fin 2019.

Néanmoins, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées, s'il atteint un point haut en 2019 (53 000), sous-estime encore largement le phénomène : d'après l'enquête CVS, sur la période 2016-2018, un peu moins d'une victime de violences sexuelles sur six a déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Par ailleurs, il est vraisemblable que les chiffres de l'enquête CVS sous-estiment aussi le nombre réel de victimes : certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ce type de violences.

Le nombre de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité et rapporté au nombre d'habitants dépend peu de la taille des agglomérations. La forte hausse de 2019 concerne la quasi-totalité des départements du territoire. Seuls deux départements ont enregistré des baisses significatives au cours de l'année : les Alpes-de-Haute-Provence et le Cantal.

Les vols avec violence sont en légère baisse mais les vols sans violence contre des personnes augmentent en 2019

Les **vols avec violence** enregistrés par la police et la gendarmerie nationales diminuent depuis 2014, et en 2019, ce repli se poursuit même s'il est moins marqué qu'en 2018. Ces vols représentent environ 86 000 infractions enregistrées par les forces de sécurité en 2019, dont 79 000 vols violents sans arme. Ce type de

délinquance concerne surtout les jeunes : en tant que victimes, avec un pic entre 18 et 24 ans ; mais aussi en tant qu'auteurs présumés (8 sur 10 ont moins de 30 ans).

D'après l'enquête CVS, en moyenne entre 2012 et 2018, 63 % des victimes d'un vol violent ont porté plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Depuis 2014, il est difficile d'isoler des tendances nettes en matière de vols avec violences à partir des résultats de l'enquête CVS. En 2018, le nombre de victimes de vols avec violences ou menaces a légèrement diminué par rapport à 2017 mais sur plus longue période, la tendance est erratique.

Le nombre de vols violents enregistrés par les services de sécurité, rapporté au nombre d'habitants, croît très fortement avec la taille de l'agglomération. L'unité urbaine de Paris est particulièrement touchée, notamment par les vols violents sans arme. La baisse de 2019 est constatée dans la plupart des régions ; une exception notable est la forte hausse observée dans les Pays de la Loire.

Les **vols sans violence** contre des personnes enregistrés par les services de sécurité repartent à la hausse en 2019 après très un léger repli en 2018. Les variations annuelles constatées depuis 2015 sont néanmoins de faible ampleur.

En partie en raison de différences de champ, les résultats obtenus à partir des données administratives ne se retrouvent pas toujours dans ceux de l'enquête CVS. Si la tendance à la baisse des vols sans violence en 2018 s'observe à la fois dans les données administratives et dans l'enquête CVS, la quasi-stabilité de 2017 ne coïncide pas avec la nette hausse du nombre de victimes en 2017 constatée dans l'enquête. De plus, la tendance entre 2010 et 2017 est à la hausse dans les données enregistrées par la police et la gendarmerie et à la baisse jusqu'en 2016 dans l'enquête. Il conviendra de procéder à des explorations complémentaires approfondies pour mieux analyser ces évolutions contradictoires. D'après l'enquête CVS, sur la période 2016-2018, 41 % des victimes de vol sans violence ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Ces délits, qui prennent place en grande partie dans la rue, les transports en commun, et les lieux de sortie (restaurants, commerces, gymnases, etc.), touchent les personnes à partir de l'adolescence, et surtout les jeunes adultes. Par rapport aux autres infractions, les vols sans violence concernent davantage de femmes parmi les mis en cause.

Le nombre de vols sans violence rapporté au nombre d'habitants croît avec la taille de l'agglomération, et est particulièrement élevé dans l'unité urbaine de Paris. La hausse des vols sans violence, au niveau national, est en grande partie due à la forte augmentation constatée en Île-de-France et plus particulièrement à Paris en 2019. Hors Paris, les vols sans violence ont diminué légèrement en 2019.

Les vols liés aux véhicules sont en très légère baisse en 2019

Les **vols liés aux véhicules** continuent à diminuer globalement en 2019 : la baisse est très légère mais poursuit donc, dans une certaine mesure, la tendance observée les années précédentes. La baisse est nette pour les vols d'accessoires sur les véhicules, plus légère pour les vols de véhicules (automobiles et deux-roues motorisés). En revanche, les vols dans les véhicules sont en faible augmentation, marquant une quasi-stabilité sur ces dernières années.

En 2019, le nombre de véhicules volés déclarés aux forces de sécurité était légèrement inférieur à 138 000, contre 140 000 en 2018. La baisse est néanmoins beaucoup plus légère en 2019 (-2 %) que lors des deux années précédentes (-8 % en 2018 et -6 % en 2017). En 2019, la hausse au premier trimestre a été compensée par une baisse au deuxième trimestre. Selon l'enquête CVS, en moyenne sur la période 2016-2018, 90 % des ménages victimes d'un vol de voiture et 81 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues à moteur ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Le taux de plainte est moins élevé pour les victimes d'un vol d'objet dans ou sur la voiture (respectivement 43 % et 15 % sur la période 2016-2018).

Contrairement à d'autres formes de délinquance, les vols liés aux véhicules ne se concentrent pas essentiellement dans les pôles urbains : ils se produisent relativement fréquemment dans les périphéries des agglomérations et dans les zones rurales. En 2019, les évolutions des vols de véhicules sont contrastées suivant les territoires : certaines régions ont enregistré de fortes baisses (Hauts-de-France, Normandie, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté), tandis que d'autres régions ont connu d'importantes hausses (Pays de la Loire, Occitanie, Corse).

Les cambriolages de logements sont stables en 2019

Les **cambriolages de logements** (résidences principales et secondaires) sont stables en 2019. Cette stabilité fait suite à une hausse en 2017 et une baisse en 2018, tendances observées dans les données administratives comme dans l'enquête CVS.

Pour ces délits, les 13-29 ans sont surreprésentés parmi les auteurs présumés : leur part est près de quatre fois supérieure à leur part dans la population. Selon l'enquête CVS, sur la période 2016-2018, 71 % des victimes d'un cambriolage ont formellement déposé plainte au commissariat ou en brigade de gendarmerie.

Les cambriolages de logements présentent moins de différence entre les villes et les communes rurales que d'autres formes de délinquance. En 2019, l'évolution n'est pas uniforme sur le territoire : baisse pour le Centre-Val-de-Loire, la Normandie, la Bretagne et la Corse mais hausse pour les Hauts-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté.

Les escroqueries et infractions assimilées en forte augmentation en 2019

L'analyse classique des vols et des violences doit être complétée par celle des délits économiques et financiers, au premier titre desquels, du point de vue de l'activité des services, figurent les **escroqueries et infractions assimilées** (360 000 victimes enregistrées en 2019). **Suivies désormais mensuellement**, celles-ci sont en nette augmentation en 2019 (+11 %) : plus précisément, le nombre d'escroqueries enregistrées a très fortement augmenté en début d'année puis s'est stabilisé au cours de l'année. Cette tendance poursuit la progression sur longue période, après une stabilisation relative en 2017 et 2018.

La tendance de forte progression sur longue période des escroqueries constatée dans les données administratives des services de sécurité se retrouve dans les résultats de l'enquête CVS sur les escroqueries bancaires : la proportion de ménages qui déclarent avoir été victimes de débit frauduleux sur leur compte bancaire a plus que doublé entre 2010 et 2018. Sur la période 2016-2018, un peu moins d'un quart des ménages victimes d'escroqueries bancaires ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Les destructions et dégradations volontaires de biens diminuent très légèrement en 2019

Suivies désormais mensuellement à partir des données enregistrées par les forces de sécurité, les **destructions et dégradations volontaires de biens** (y compris contraventions) affichent une très légère baisse (-1 %) en 2019. Alors que 2018 avait été marquée par une très forte progression en fin d'année, dans un contexte de manifestations sociales, les destructions et dégradations ont reflué jusqu'à la fin du

printemps 2019 puis se sont globalement stabilisées en 2019, même si l'impact des manifestations sociales est resté significatif dans certaines communes.

D'après l'enquête CVS, le signalement par les victimes des actes de vandalisme auprès des services de police ou de gendarmerie est peu fréquent. En moyenne sur 2016-2018, 11 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement et 18 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture déclarent avoir formellement déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

La légère baisse du nombre de destructions et dégradations de biens constatée au plan national en 2019 est visible dans une grande majorité de régions, à l'exception notable de l'Île-de-France et, dans une moindre mesure, de la Corse et de la Nouvelle-Aquitaine.

Les territoires ultramarins restent globalement plus exposés que la métropole aux infractions violentes mais présentent des dynamiques variées en 2019

Dans les Outre-mer (selon le périmètre élargi Dom et Com), les cambriolages de logements sont globalement stables en 2019, comme en métropole. Le nombre de vols violents par habitant continue de baisser ou se stabilise (sauf en Guyane) mais reste nettement supérieur à celui de la métropole. Les victimes de coups et blessures volontaires, et surtout celles de violences intrafamiliales (hors Mayotte) sont particulièrement nombreuses en Outre-mer relativement à la population. Les territoires ultramarins présentent toutefois des dynamiques variées, qui sont décrites dans un chapitre de ce rapport.

Encadré 1

Bilan annuel 2019 des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

1. Nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie et taux d'évolution annuelle

	Nombre de faits constatés (cumul annuel)			Variation (A/A-1) (en %)		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
	Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	880	845	825	+4	+2
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	258 400	238 600	221 300	+8	+8	+4
Violences sexuelles	53 200	47 400	39 800	+12	+19	+11
- Viols	22 300	18 800	15 900	+19	+18	+13
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	30 900	28 700	23 900	+8	+20	+10
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	7 500	7 500	8 400	-1	-10	-3
Vols violents sans arme	78 700	80 500	86 200	-2	-7	-5
Vols sans violence contre des personnes	715 700	695 400	705 800	+3	-1	+1
Cambriolages de logements	231 900	231 800	246 400	0	-6	+2
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	137 700	140 300	151 800	-2	-8	-6
Vols dans les véhicules	262 800	260 600	262 900	+1	-1	0
Vols d'accessoires sur véhicules	88 900	93 700	99 700	-5	-6	-5
Destructions et dégradations volontaires	602 600	607 300	617 100	-1	-2	-1
Escroqueries et infractions assimilées	359 900	323 100	319 200	+11	+1	+2

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Après une année 2018 marquée au niveau national par une hausse sensible du nombre de violences sexuelles enregistrées (+19 %), l'année 2019 affiche également une augmentation très nette de ces violences (+12 %) même si d'ampleur un peu moindre. Les escroqueries sont en forte progression en 2019 (+11 %) alors que la tendance à la hausse était moins marquée en 2017 et 2018. Le nombre d'homicides augmente en 2019 (880 victimes) après une baisse en 2017 et une légère hausse en 2018. Comme en 2018, les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrent une forte hausse en 2019 (+8 %), résultant essentiellement de celle des violences intrafamiliales enregistrées (+ 14 % en 2019) : hors violences intrafamiliales, l'augmentation des coups et blessures volontaires est limitée à +4 % (contre + 6 % en 2018).

La hausse est plus modérée pour les vols sans violence contre des personnes (+3 %) et très légère pour les vols dans les véhicules (+1 %).

Les cambriolages de logements sont stables en 2019 alors que cet indicateur était en nette baisse l'année précédente. Enfin, quelques indicateurs de délinquance enregistrée diminuent en 2019. La baisse est assez nette pour les vols d'accessoires sur véhicules (-5 %) confirmant la tendance de ces dernières années.

La baisse est plus légère pour les vols violents sans arme (-2 %), les vols de véhicules (-2 %), les vols avec armes (-1 %) et les destructions et dégradations volontaires (-1 %).

Ces chiffres sont détaillés au sein de chaque fiche de ce rapport.

2. Taux de plainte estimés à partir de l'enquête *Cadre de vie et sécurité*

	Taux de plainte : proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %)			Evolution (en points)
	2016	2017	2018	
Cambriolages	75	74	62	-12
Actes de vandalisme contre le logement			11*	
Vols de voiture			92**	
Vols à la roulotte (dans la voiture)	49	41	38	-3
Vols d'accessoires de véhicules (sur la voiture)			15*	
Actes de vandalisme contre la voiture	18	19	16	-3
Vols de deux-roues à moteur			80**	
Escroqueries bancaires	28	23	18	-5
Vols avec violence ou menaces			63**	
Vols sans violence ni menaces			41*	
Violences physiques hors ménage (hors situation de vol)	27	23	22	-1
Violences sexuelles hors ménage			12**	
Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage			10**	

Note : Pour certains faits, les données ne sont pas présentées (cellules barrées) en raison de la faiblesse des effectifs.

* Le taux de plainte est calculé sur la période 2016-2018.

** Le taux de plainte est calculé sur la période 2011-2018.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine, individus âgés de 14 ans ou plus pour les vols et les violences.

Sources : Enquêtes «*Cadre de vie et sécurité*», Insee-ONDRP-SSMSI ; traitements SSMSI.

Les enquêtes annuelles de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) fournissent des résultats sur les faits de délinquance portant sur l'année qui précède (CVS 2019 pour l'année civile 2018). Les taux de plainte correspondent à la proportion de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Les chiffres présentés dans le [tableau 2](#) ci-dessus fournissent un éclairage annuel (dernières années observées) du comportement de dépôt de plainte des victimes. Les regroupements utilisés ici pour les faits de délinquance ne coïncident pas totalement avec ceux employés dans les sources administratives relatives à la délinquance enregistrée, les deux sources d'information étant indépendantes. Le SSMSI a approfondi, en lien avec l'Insee, les travaux sur la précision des résultats de l'enquête CVS et ainsi revu le seuil de diffusion des données statistiques correspondantes, ce qui explique que des cellules soient barrées dans ce tableau contrairement au tableau du bilan 2018.

Encadré 2

Données « requalifiées » de la délinquance enregistrée

Révisions des résultats par rapport au bilan provisoire, en nombre de faits et en évolution entre 2018 et 2019

	Nombre de faits constatés en 2019		Ecart en % entre données révisées et données provisoires	Evolution des faits constatés entre 2018 et 2019	
	Données non révisées*	Données révisées		Avant révision*	Après révision
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	970	880	-9.3%	+9	+4
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	260 500	258 400	-0.8%	+8	+8
Violences sexuelles	54 100	53 200	-1.7%	+12	+12
- Viols	22 900	22 300	-2.6%	+19	+19
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	31 200	30 900	-1.0%	+8	+8
Vois avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	7 600	7 500	-1.3%	0	-1
Vois violents sans arme	79 100	78 700	-0.5%	-2	-2
Vois sans violence contre des personnes	720 700	715 700	-0.7%	+3	+3
Cambriolages de logements	234 300	231 900	-1.0%	0	0
Vois de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	140 200	137 700	-1.8%	-1	-2
Vois dans les véhicules	263 000	262 800	-0.1%	+1	+1
Vois d'accessoires sur véhicules	88 700	88 900	0.2%	-5	-5
Destructions et dégradations volontaires	600 100	602 600	0.4%	-1	-1
Escroqueries	363 000	359 900	-0.9%	+11	+11

*Données publiées dans *Insécurité et délinquance en 2019 : une première photographie*, Interstats Analyse n°24, janvier 2020. Il s'agit du cumul annuel des données mensuelles produites pour les notes de conjoncture du SSMSI. Par conséquent, les requalifications de faits postérieures au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte sauf pour les destructions et dégradations volontaires.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Le SSMSI a publié le 16 janvier 2020 une première photographie¹ de la délinquance enregistrée durant l'année 2019. Cette publication, pour pouvoir être proposée dès le début de 2020, avait utilisé les cumuls annuels des données mensuelles produites pour les notes de conjoncture publiées chaque mois par le SSMSI². Or les **requalifications** de faits postérieurs au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte dans ces notes mensuelles (sauf pour les destructions et dégradations volontaires³). Ces requalifications peuvent intervenir tout au long de la procédure pénale : par exemple, un fait considéré comme un possible homicide dans les heures qui suivent le fait peut ultérieurement être « requalifié »,

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Insecurite-et-delinquance-en-2019-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-24>

2. Disponibles ici : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Conjoncture>

3. Cette exception se justifie par l'importance particulière des requalifications pour les dégradations, spécifiquement celles des contraventions de la gendarmerie, cf *Interstats Méthode* n°14.

pour être considéré comme un accident, un suicide ou un décès naturel... Le présent rapport, qui intègre les requalifications, est à jour de ce type de changements intervenus dans l'année civile. Le tableau ci-dessus montre l'impact minime de la révision des chiffres par rapport à la photographie publiée en janvier 2020, aussi bien sur le nombre total de faits constatés, que sur le calcul de l'évolution des enregistrements de faits de délinquance entre 2018 et 2019, à l'exception notable des homicides enregistrés : pour ces derniers, le chiffre révisé passe de 970 à 880 faits constatés, et l'évolution entre 2018 et 2019 s'établit à +4 %, contre +9 % dans les données provisoires.